



Numéro 162
Mars/avril 2015

L'union



**D'autres choix sont possibles !
Imposons les !**





ANI et contrats responsables, la Mutuelle UMC a la solution pour vous.

1 500 entreprises et plus de 330 000 bénéficiaires lui font confiance.

Elle les accompagne, au quotidien, dans la mise en place d'une protection sociale adaptée.

Votre contact dédié aux relations avec les partenaires syndicaux reste à votre disposition :

f.dantec@mutuelle-umc.fr

Toutes nos solutions sur www.mutuelle-umc.fr

Mutuelle UMC

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° SIREN 529 168 007

Siège social : 35 rue Saint-Sabin 75011 Paris - Tél. : 01 49 29 49 29 - www.mutuelle-umc.fr

Adresse postale : 35 RUE SAINT SABIN 75534 PARIS CEDEX 11

Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09



Éditorial

**D'autres choix sont possible !
À l'offensive, imposons les !**

Le succès de la journée nationale interprofessionnelle d'action du 9 avril avec 120 000 manifestants à Paris, confirme après une recrudescence des luttes pour les salaires et l'emploi dans les entreprises, d'un changement significatif du climat social. Le dogme patronal du coût du travail ne fait plus autant recette, le mécontentement contre les politiques d'austérité se renforce, se construit autour d'alternatives pour une autre répartition des richesses, pour plus de démocratie et de transparence à l'entreprise, pour plus de social.



Valérie Lesage
Secrétaire
de l'URIF-CGT

Même si sous couvert de directives européennes, l'austérité partout en Europe devient la règle, l'inefficacité de ces politiques n'est pourtant plus à démontrer :

En France, plus de 5 millions de privés d'emploi sur les 26 millions de salariés, et combien de précaires, travailleurs pauvres ?

Cela s'accompagne par une culpabilisation incessante des demandeurs d'emplois, des salariés sous couvert du « coût » que nous représenterions, alors que de l'argent il y en a ! La rémunération des dirigeants du CAC 40 a encore augmenté de 10% en 2014. La fraude patronale atteint quant à elle plus de 20 milliards d'euros par an et a doublé depuis 2007 (Cour des Comptes), conséquence

du travail dissimulé, travailleurs détachés, fraudes aux cotisations sociales auxquelles nous pouvons ajouter 50 milliards de fraude fiscale des entreprises.

La cohérence des politiques de casse des acquis sociaux menées par le gouvernement sous la pression du patronat et de la finance se poursuit.

Pacte de responsabilité, loi financement du paritarisme, loi Macron, loi Rebsamen, loi santé, loi renseignement, loi dialogue socialEn bref, la poursuite de l'éradication de toutes les conquêtes sociales depuis le CNR promis par Sarkozy et le Medef, s'accélère.

Alors il nous faut poursuivre la dynamique du 9 avril, en poursuivant nos campagnes CGT contre le coût du Capital, pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour la réduction du temps de travail à 32h, pour l'égalité Femmes/hommes, le développement des services publics et pour une protection sociale de haut niveau.

Cela passera par des mobilisations le 12 mai à l'occasion du vote définitif de la loi Macron, le 19 mai contre la réforme territoriale, le 26 mai contre le projet de loi dialogue social et pour peser dans les négociations Agirc/Arcoo.

Nous avons des propositions alternatives portons les.

Sommaire

**Pages 4 à 6 Transports
CDG Express
Petite ceinture**

**Page 7 : Avenir Social
Solidarité Népal**

**Page 8 : CESER
Réforme territoriale**

**Pages 9 : Libertés syn-
dicales
Bourses du travail**

**Pages 10 et 11:
Logement.**

**Page 12 : loi sur les
Libertés**

Page 13: Montée au mur

**Pages 15 : Enpartance
Vacances Solidaires**

**L'Union est éditée par
L'Union Régionale CGT
Île-de-France**

263 rue de Paris, case 455
93514 Montreuil cedex.
E-mail : urif@cgt.fr
www.urif.cgt.fr
01 55 82 88 00

Directeur de la publication :
Jean-Michel Bruley.

Bimestriel N° 162
Mars/ Avril 2015
1,55 euro.

Conception, crédit photo et
infographie : Urif CGT sauf
mention particulière.
Une : Sayad Allaoua

Numéro de Commission
paritaire: 1019 S 06229
Impression : Alliages-CI
115, avenue Raspail
94250 Gentilly
01 41 98 37 97

Pour un Service Public ferroviaire de qualité:

Non au projet CDG Express !



" Gagnons les investissements pour le doublement du tunnel du châtelet réclamés depuis 20 ans pour l'amélioration des RER B et D."

Le projet de liaison rapide Paris-Aéroport Charles de Gaulle, est à nouveau sur le devant de la scène. L'Etat, Aéroport de Paris et Réseau Ferré de France ont relancé ce projet «CDG Express» estimé entre 1,7 et 1,9 milliards d'euros. Et il pourrait être imposé par ordonnance via la loi « MACRON ». Si nous partageons la nécessité d'améliorer la desserte publique de l'aéroport, cela ne doit pas se faire au détriment des usagers du quotidien RER B, au détriment du service public accessible à tous et au détriment de la reconquête du Fret SNCF.

Car cette liaison directe entre Paris Gare de l'Est et l'aéroport Charles de Gaulle utiliserait en grande partie le réseau ferré existant, alors que le réseau est surchargé, tant à la sortie de la Gare de l'Est que sur le réseau Nord où la mise en place de RER B Nord+ n'a pas résolu les problèmes de saturation de cette ligne et les multiples dysfonctionnements que cela entraîne et que subissent les usagers dans leur quotidien.

En effet, nous allons vers une gestion privée de cette nouvelle desserte qui utilisera les infrastructures publiques du réseau ferré na-

tional. Alors que RFF dit ne pas avoir les moyens d'entretenir et moderniser son réseau pourtant dans un état alarmant, il financerait sur ses fonds propres (avec ADP) ce projet, au détriment du reste du réseau ?

Au moment où le gouvernement vient d'éclater la SNCF en trois entreprises sans avoir réglé la dette du système ferroviaire et son financement ...vient s'ajouter ce projet qui n'est pas financé !

Ce qui n'était pas possible pour le RER B le devient pour «CDG Express». En effet, depuis de nombreux mois, nous proposons de faire un bouclage du RER B entre Roissy et Mitry-Claye, ceci pour fluidifier le trafic (notamment en situation perturbée) et améliorer de fait la desserte de l'aéroport, ce qui nous a toujours été refusé !

Or cela devient possible pour «CDG Express», mais les franciliens n'en bénéficieront pas car ce train « spécial » ne sera accessible par son tarif qu'aux « clients » de l'aéroport ! Et cela au prix de ... 24,00€ ! Ce projet va aussi fragiliser la desserte de la ligne K déjà saturée.

Dans le même temps, le projet Grand Paris Express va

également desservir l'aéroport avec la future ligne 17.

Ensemble, usagers, salariés, population, exigeons que l'amélioration de la desserte vers l'aéroport se fasse dans le cadre du service public sous maîtrise et contrôle public, accessible à tous à la tarification publique STIF.

ENSEMBLE, pour en finir avec la galère sur le RER B : Exigeons le lancement des travaux de la liaison Roissy/Mitry-Claye,

L'ouverture d'un atelier pour l'entretien du matériel à Mitry, L'aménagement des tunnels au sud de la ligne pour permettre l'utilisation de rames à 2 niveaux, le renforcement des effectifs pour l'entretien des infrastructures et du matériel, ainsi que pour la réhumanisation des gares et des trains !

Gagnons les investissements pour le doublement du tunnel du châtelet réclamés depuis 20 ans pour l'amélioration des RER B et D.

Pétition en ligne sur http://www.petitions24.net/petition_cdg_express#form

Avenir de la petite ceinture ferroviaire parisienne et transports de marchandises.

Faire revivre la petite ceinture, un enjeux écologique et social.

Transports



Début avril, Pascal Joly Secrétaire Général de l'URIF CGT, Dominique Launay, Secrétaire Général de l'Union Interfédérale de transports CGT et Patrick Picard Secrétaire Général de l'UD CGT de Paris ont adressé une lettre ouverte à Pierre Serne Vice-Président de la Région Île-de-France chargé des transports et des mobilités.

Dans ce courrier ils rappellent l'enjeu de la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pointée en ouverture de la 3^{ème} Conférence Environnementale de fin novembre 2014 par le Président de la République. Ils soulignent que cet objectif est celui de la CGT depuis de nombreuses années et qu'elle l'a porté dans le Grenelle de l'Environnement, et lors des

Conférences environnementales, notamment celle de fin 2014 à l'occasion d'une table ronde sur les transports.

Les transports étant les premiers émetteurs de Gaz à Effet de Serre, l'enjeu du report modal vers des modes plus vertueux (rail-fluvial) dans un concept multimodal et de complémentarité entre les différents modes de transports marchandises est une priorité.

Mais, pour ce faire, encore faut-il préserver les sites et infrastructures pouvant permettre ce report modal particulièrement dans les zones urbaines, comme Paris et la proche couronne. Les trois signataires insistent sur l'urgence de préserver la petite ceinture ferroviaire et les terrains ferroviaires y

attendant et rappellent que cette infrastructure unique en Europe a déjà trop subi de dégâts.

L'année où la France va accueillir la Conférence sur le Climat (COP 21), s'engager dans la réutilisation de cette infrastructure ferroviaire maillée avec plusieurs sites ferroviaires majeurs en Île-de-France serait un signe fort permettant de répondre, de façon concrète, aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Les sites ferroviaires encore existants reliés à la petite ceinture ferroviaire doivent être absolument préservés, comme le recommande l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île de France (IAURIF), lors de la conférence « Fret et Logistique » en Île de France organisée par le Conseil Régional en 2011.

" Les sites ferroviaires encore existants reliés à la petite ceinture ferroviaire doivent être absolument préservés".

Transports

"Il faut penser aux générations futures. Ne laissons pas détruire cette infrastructure vitale pour Paris et sa région".

Or, depuis cette époque, la part modale du FRET ferroviaire a continué de diminuer pour passer sous la barre des 10%, la part en Île-de-France étant, elle, en dessous de 5%.

Il est pour nous, inconcevable et inacceptable que cette infrastructure ferroviaire, qui a une vocation régionale dépassant la seule ville de Paris, puisse être transformée en « promenade », « terrasses et petite restauration » ou autres « espaces vert », comme le veulent la Maire de Paris et la direction SNCF, dans une période où les alertes et pics de pollution deviennent de plus en plus fréquents en Île-de-France, posant des questions de santé publique. La popu-

lation Francilienne, vous le savez y est très sensible. De quel droit la Mairie de Paris peut décider de l'avenir d'une infrastructure du Réseau Ferré National ayant un impact régional !

Les dirigeants de la SNCF seraient mieux inspirés de faire des propositions de transports (voyageurs et marchandises) par le rail plutôt que d'abandonner cette infrastructure et ses emprises.

Il faut penser aux générations futures. Ne laissons pas détruire cette infrastructure vitale pour Paris et sa région rendant irréversibles toutes possibilités de développement des modes alternatifs au transport routier, contrairement aux an-

nonces faites sur la réversibilité du projet.

Il en va de l'intérêt général et de santé publique et il y a urgence à agir concrètement !

L'Île-de-France possède des atouts exceptionnels pour un véritable report modal avec un maillage des réseaux et infrastructures très riches permettant une véritable complémentarité dans un concept multimodal de tous les modes (rail-fluvial-route).

Nous attendons maintenant le réponse de monsieur Serne.

Une salle à votre disposition à Paris



- ▶ Les locaux sont situés **au premier étage** de l'immeuble situé au **55, rue Pixierécourt 75 020 PARIS** (Métro : Place des Fêtes).
- ▶ Les locaux sont mis à disposition du **lundi au jeudi de 8 heures à 19 heures et le vendredi de 8 heures à 14 heures**
- ▶ La gestion des réservations et des clefs est confiée à l'accueil de la **Fédération CGT des services publics au 01 55 82 88 20**
- ▶ Une participation financière de **30 € la demi-journée, 50 € la journée et 200 € la semaine** est demandée (+ caution de 500 €).
- ▶ Capacité maximale **25 personnes**
- ▶ Écran et vidéo projecteur à disposition
- ▶ Cafetière, micro-onde, kitchenette sur place



UNE SALLE DE RÉUNION

accueillant jusqu'à **25 personnes,**

équipée pour la formation,

À VOTRE DISPOSITION,

rue Pixierécourt,

à Belleville (XX^e), M^o Place des Fêtes,

à 25 mn de la Porte de Montreuil

conditions, tarifs, réservation au verso

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CGT >>> Case 547 • 263 rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX
mail : fsp@fscpt.fr • 01 55 82 88 20



Accès depuis la Porte de Montreuil :

- Tramway 3b (Bd Davout) direction Porte de la Chapelle
- Descendre à Porte des Lilas
- Prendre ligne 11 direction Châtelet
- Arrivée à Place des Fêtes

(environ 25 minutes)

Solidarité avec les travailleurs et la population Népalaise.

Séisme au Népal, la CGT participe à la solidarité.

Solidarité



La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés avec le peuple népalais, victime d'un terrible tremblement de terre le samedi 25 avril 2015.

Suite à ce tremblement de terre d'une puissance exceptionnelle, on compte plus de 4.000 morts et 6.500 blessés. Ces pertes en vies humaines et la destruction de bâtiments, d'infrastructures et d'activités économiques auront des conséquences dramatiques sur le long terme pour le Népal, un des pays les plus pauvres. Après 10 ans d'une guerre civile meurtrière, la République était proclamée en 2008 et le pays se trouve encore en phase de construction. Le séisme a touché 36 des 75

districts que compte le Népal soit 40% du pays.

Pour surmonter cette tragédie, le peuple népalais a besoin d'une solidarité à la hauteur de ses besoins immédiats. L'Avenir Social et la CGT organiseront la redistribution des fonds collectés en

fonction des besoins définis en coopération avec les organisations syndicales népalaises.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité.



*Adressez vos dons
par chèque à
l'ordre de*

*L'Avenir social
—
Solidarité Népal*

L'AVENIR SOCIAL
*263, rue de Paris,
case 419 - 93514
Montreuil cedex*

*Tél. 01 55 82 84 21
Fax 01 55 82 84 20 -*

*Courriel :
contact@avenirsocial.org*

www.avenirsocial.org

66% de votre don sont déductibles des impôts, un reçu vous sera adressé.

Intervention du groupe CGT lors de la séance du CESER
du 19 mars 2015:

L'Île-de-France et la réforme territoriale



Monsieur le Président,
Cher-e-s Collègues,

En cette enceinte, seconde assemblée régionale consultative qui permet à la société civile organisée de s'exprimer sur les choix politiques de notre périmètre, le Groupe CGT du CESER se doit de dénoncer le fondement même de cette loi qui repose sur une conception d'une société dénuée de toute référence à l'intérêt général.

Mettre les territoires, les administrations qui les régissent et les populations au service de la compétitivité économique tel est le fondement même de cette nouvelle organisation territoriale, sous couvert de modernisation, mais pour quels résultats ?

Rien de moins qu'une attaque des fondements même de la République :

- en ne garantissant plus l'accès de chaque citoyen aux mêmes services allant jusqu'à accentuer les inégalités entre les territoires.

- en instituant le principe de compétitivité perpétuelle entre les territoires afin que ces derniers soient en capacité de garder au sein de leur périmètre des emplois et donc les populations. Ainsi afin de garantir un combat à « armes égales » au sein du périmètre de la future Métropole du Grand Paris et créer un contre-pouvoir à cette nouvelle structure, il a été tenté d'instituer des intercommunalités de 500 à 750.000 habitants.

- en éloignant les lieux de démocratie des populations et en transformant la noble fonction d'élu-e local-e en professionnel de la gestion financière.

En y regardant de plus près, la modernisation de l'organisation territoriale a comme un goût de déjà vu entre une métropole aux accents de Seine-et-Oise et un redécoupage des régions qui renvoie aux anciennes baronnies et autres duchés ! Les

populations verront leurs quotidiens dépendre des indicateurs de rentabilité à court terme des groupes financiers qui auront élus domiciles sur et les territoires.

D'autant qu'il ne faut pas déconnecter les finalités de la loi NOTRe et les autres politiques publiques qui sont menées actuellement à l'instar de la réforme hospitalière. Que se passe-t-il de l'autre côté de la manche, plus exactement au Royaume-Uni si vanté pour son modèle économique hérité des heures Thatcher ? « Un enfant né dans une banlieue de Glasgow, en Écosse, aura une espérance de vie inférieure de 28 ans à un autre né à peine treize kilomètres plus loin » mettait en exergue un rapport de l'OMS en 2008.

Contrairement aux idées reçues, OUI la CGT est pour une modernisation des politiques publiques et des services publics dont la finalité est de répondre à l'intérêt général. Pour cela, il faut que chaque acteur économique (citoyen comme entreprise) contribue en fonction de ses ressources au financement des moyens humains et matériel nécessaires. Il faut inciter la démocratie participative en renforçant les prérogatives des collectivités territoriales de proximité.

Au regard des enjeux, la CGT revendique la tenue d'un véritable débat public sur l'ensemble du territoire avec la population et les différents acteurs publics et privés des territoires ainsi que la tenue d'un référendum. Il en va de la crédibilité d'une loi qui se veut améliorer la démocratie en refusant de s'y soumettre !

**"Une
attaque des
fondements
même de la
République
!"**

Le combat continue !

Libertés
Syndicales

Villejuif (94): Recul du maire, mais vigilance de rigueur !

Lundi 16 mars 2015, lors d'une rencontre sollicitée par les organisations syndicales, le Maire de Villejuif a annoncé aux représentants des Unions départementales du Val-de-Marne CGT et FO, de Solidaires 94 et de la FSU 94 qu'il renonçait à vendre en 2015 le bâtiment du 16 rue Jean Jaurès (lieu où se trouve la Bourse du travail). Il a présenté cette décision en affirmant son attachement au maintien d'une bourse du travail à Villejuif et en indiquant que le projet de vente de ce bâtiment était repoussé. Cette décision doit désormais permettre qu'un dialogue s'ouvre enfin comme le revendiquait depuis des semaines l'intersyndicale. Les organisations syndicales en prenant acte de cette décision ont demandé qu'une convention d'utilisation des locaux du 16 rue Jean Jaurès soit signée pour cette année. Ce souhait a été accepté par le Maire, un calendrier de discussion, débutant en avril, après les élections départementales, devrait être rapidement établi. Conscientes que des manoeuvres politiciennes peuvent rentrer en compte dans cette annonce, à quelques jours du 1er tour des élections départementales, les Unions départementales du Val-de-Marne CGT et FO, Solidaires et la FSU rendront compte scrupuleusement et précisément de chacune des réunions qui se dérouleront avec la municipalité de Villejuif.

Nous avons indiqué et nous réaffirmons que, pour nous, la bourse du travail doit être maintenue au 16 rue Jean Jaurès, avec l'ensemble de sa surface et ne devait pas être transformée en maison des associations ou en maison pour tous, mais bien garder le caractère de maison des syndicats.

Pour les Unions départementales du Val-de-Marne CGT et FO, Solidaires et la FSU ce recul indéniable est un premier succès à mettre au compte de la mobilisation, en particulier lors



des rassemblements des 6 février et 6 mars au moment où étaient convoqués les conseils municipaux.

Le Blanc-Mesnil (93): le ton monte.

Cela fait maintenant plus d'un an que les organisations syndicales demandent au Maire de les recevoir suite à sa décision de supprimer les subventions de la Bourse du travail ayant pour conséquence de mettre au chômage deux personnes et, de procéder à la reprise des locaux mis à disposition des organisations syndicales. Celles-ci lui ont écrit à plusieurs reprises, ont organisé des rassemblements et des manifestations pacifiques et un comité de soutien a vu le jour. Les syndicats ont été reçus par le Préfet mais jamais par le Maire. C'est le 31 décembre que les syndicats ont été expulsés de leurs locaux. Le Préfet a écrit au maire en posant un certain nombre de questions sans réponses... A ce jour aucune possibilité de rencontre.

C'est dans ce contexte que des salariés du Blanc-Mesnil, des militants syndicaux, femmes, hommes, de tout

âge ont décidé d'occuper de manière pacifique et symbolique à la veille du 1er mai la Bourse du Travail. C'était aussi l'occasion de récupérer de précieux documents utiles à l'activité syndicale restés dans les bureaux.

En fin de journée, la Bourse du travail étant vide et l'activité terminée, une cinquantaine de personnes ont commencé à rentrer dans les locaux. Trois animateurs encore présents se sont alors interposés physiquement à l'entrée pacifique des militants ce qui a provoqué une violente bousculade. Un des animateurs a même brisé d'un coup de poing la vitre de la porte d'entrée se blessant à la main. Des éclats de vitre ont volé et ont blessé deux autres personnes au bras et au visage. La police municipale et la police nationale sont intervenues et l'évacuation des locaux, après discussion, a pu se faire dans l'apaisement. Ces événements sont regrettables pour tous. La construction d'une solution par le dialogue et l'écoute est incontournable.

Le 1er Maire Adjoint, était sur place et s'est engagé à reprendre contact avec les organisations syndicales dès le lundi 4 mai pour la prise d'un rendez-vous avec le Maire.

A suivre...

A Stains (93): Inauguration d'une nouvelle Bourse du travail !

À l'heure où des municipalités font tout leur possible pour juguler l'activité syndicale sur leur territoire, d'autres font le choix de faire vivre la démocratie et d'aider à la construction d'un rapport de force tirant vers plus de justice sociale. C'est le cas de la ville de Stains (93) qui a inauguré le 6 mai dernier la Bourse locale du Travail. Elle porte le nom de Marcel Louvet militant CGT Stanois et salue ainsi son engagement syndical et humaniste.

Une initiative à saluer et à multiplier !

Une journée d'étude pour construire autrement !



" Les chiffres franciliens de construction de logements sociaux ne répondent pas aux attentes des 570 000 demandeurs ."

2015 est une nouvelle année noire pour le droit au logement pour tous. Les chiffres franciliens de construction de logements sociaux ne répondent pas aux attentes des 570 000 demandeurs ni aux promesses de la majorité régionale de produire 70 000 logements chaque année. La construction est au plus bas à peine 30 000 logements en 2014 et 36% des programmes de constructions sociales abandonnés.

En 2015, l'enveloppe de l'Etat pour le logement social diminue encore, c'est la baisse des aides à la Pierre et des largesses fiscales attribuées aux ménages aisés avec le dispositif Pinel. Le projet de loi Macron accompagne cette logique et les politiques d'austérité en répondant aux exigences du Medef. La CGT s'oppose à cette nouvelle attaque contre les salariés. Suite à l'imposante mobilisation du 9 avril, l'Union Régionale appelle à un rassemblement

le mardi 12 mai devant le Sénat avec la FSU, FO et Solidaires. L'action doit s'amplifier pour exiger le retrait de cette loi qui ne sert que les intérêts du patronat et de la finance.

L'article 25 de ce projet de loi menace les droits des locataires. Il remet en cause leur protection face aux expulsions spéculatives suite aux achats pour revente d'appartements ou d'immeubles occupés. Ces opérations de vente à la découpe sont nombreuses

en Ile-de-France. Cet article annulerait les avancées pourtant timides de la loi ALUR votée en mars 2014. S'il fallait un exemple de la non réponse par le gouvernement aux besoins sociaux des ménages, celui de la remise en cause du droit au logement pour tous en est un.

Au même moment le patronat affiche dans un « Livre blanc pour le logement » sa volonté d'abroger l'encadrement des loyers de la loi ALUR ou celle d'acquérir les grands fonciers publics de façon massive et à des conditions abordables (bradées !) pour les livrer aux promoteurs privés et cerise sur le gâteau se déclare favorable à la vente des HLM.

Et pour compléter les ambitions du patronat un projet de réorganisation d'Action Logement vient d'être validé au conseil d'administration de l'organisation du 1% logement.

Seule la CGT s'est opposée à cette nouvelle concentration des pouvoirs en une

seule direction présidée par le Medef avec 13 sous directions régionales qui accompagneraient les réformes territoriales. Avec à la clé un financement et des programmes de production de logements sociaux dans les seuls intérêts de la fédération patronale du bâtiment, celle-ci voulant garder la main sur une collecte de 2.3 milliards/an et des logiques économiques patronales s'articulant autour de pôles de compétitivité loin des besoins de la population. L'Ile de France est au cœur de cette tourmente les réformes territoriales, la loi NOTRe, la Métropole Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 auront des conséquences directes sur la production de logements sociaux avec un danger de fusion des offices HLM et une perte de compétences pour les communes qui font le choix de répondre à la demande de la population.

Pour toutes ces raisons et pour en débattre ensemble, l'URIF organise le 4 juin, une journée d'étude Régionale Logement et vous invite à y participer.

Détails ci-dessous:

Logement

JOURNÉE D'ÉTUDE RÉGIONALE LOGEMENT

Jeudi 4 juin 2015

Salle Mezzanine

9 heures à 17 heures

263, rue de Paris à Montreuil

Métro ligne 9 Porte de Montreuil ou Robespierre

Une journée de débats et d'interventions au cœur de l'actualité des réformes territoriales : Loi Notre, Métropole Grand Paris...des politiques publiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement et de la réorganisation d'Action Logement organisée par le MEDEF.

Quelles actions CGT en Île-de-France pour faire partager l'exigence d'une production massive de logements sociaux et le droit au logement pour tous ?

Matin : 9 heures à 12h30

Réformes territoriales et réalités franciliennes : Les conséquences pour les salariés et la population, quelles initiatives revendicatives CGT ?

Intervenants : Christian Chevé vice-président de l'AORIF (Association Régionale des Organismes HLM d'IDF), Vincent Gautheron représentant CGT au CESER Ile de France,

Après-midi : 14 heures à 17 heures

Action Logement- Comités interprofessionnels du Logement :

La participation des entreprises à l'effort de construction (PEEC / cotisation logement) doit répondre aux besoins des salariés. Elle ne doit ni financer les désengagements publics ni servir au MEDEF et au seul développement de pôles de compétitivité et d'intérêt de fédérations patronales.

Intervenants : Fabrice Angeï membre du Bureau confédéral, Patrice Langinier représentant CGT à l'UESL/ Action Logement.

Conclusion : Pascal Joly secrétaire général de l'URIF

" Les réformes territoriales, la loi NOTRe, la Métropole Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 auront des conséquences directes sur la production de logements sociaux avec un danger de fusion des offices HLM".

Projets de loi sur le renseignement

Les syndicats de Seine-Saint-Denis interpellent les députés.

Dans un courrier commun les secrétaires généraux des Unions départementales CGT, CFTC, FO, FSU, Solidaires et le Président de l'UNEF Saint-Denis (P8) interpellent les députés séquanos-dyonisiens sur le projet de loi sur le renseignement qui devrait être voté à l'Assemblée Nationale le 5 mai 2015 en procédure d'urgence ce qui ne permet aucun débat de fond.

Ce texte soumis après les attentats de janvier 2015 pose de nombreux problèmes qui amènent les plus grandes réserves du Défenseur des Droits, de la Commission Nationale Informatique et Liberté, la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité ou la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, du commissaire aux Droits de l'Homme de l'Union Européenne ou de Hauts commissaires de l'ONU.

Ce texte met gravement en danger les libertés individuelles, et ne permet aucun contrôle réel des services de l'action des services de police. Il organise la surveillance de masse. Tous les citoyens seront sous la surveillance des services de renseignements.

Au prétexte de terrorisme, il s'agit ni plus ni moins que de permettre d'écouter sur une zone géographique donnée toutes les

communications, d'installer micros et caméras. Toutes ces données pourront être stockées et conservées sans garantie qu'elles seront détruites.

Ce projet ne permet pas d'interdire ou de faire cesser des interceptions pour des personnes sans rapport avec la surveillance mise en place et notamment pour des professions qui bénéficient du secret professionnel (avocats, médecins, magistrats) ou du secret des sources (journalistes). C'est donc l'existence même du secret professionnel ou du secret des sources qui est remis en cause. C'est la mise en danger de tous les lanceurs d'alerte, dont les militants syndicaux.

En effet, si ce texte est voté, le nouveau code de sécurité intérieure donnerait l'autorisation, article L.811-3, au recueil de renseignements s'il peut y avoir atteinte aux « intérêts économiques, industriels et de scientifiques majeurs de la France » ou à « la prévention de la criminalité et de la délinquance organisée » sans définir la notion de bande organisée. Mais il y ajoute « la prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions » ou « des violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale ».

Ces rédactions volontairement imprécises permettent la surveillance systématique et généralisée du mouvement social et

peuvent représenter un empêchement au droit de manifester. C'est un nouveau moyen de criminaliser l'action syndicale et de faire taire les militants.

Si le droit de se syndiquer reste constitutionnel, ce texte ouvre la porte à l'interdiction de toute action syndicale visible, voir dérangeante.

Les organisations syndicales de la Seine Saint Denis exigent le retrait des alinéas du Code de Sécurité Intérieure qui permettraient demain la criminalisation de l'action syndicale. Elles demandent la mise en place d'un contrôle démocratique des services de renseignement et le respect des libertés fondamentales.

Elles appellent en conséquence, les parlementaires à ne pas voter ce texte en l'état.

" Au final, c'est l'usager qui est le perdant car ce bas coût assure un service dégradé car réduit au strict minimum, y compris la sécurité ".

Montée au Mur des fédérés

Fidèles aux idéaux de la Commune.

Commémoration



Le 18 mars 1871, Paris s'insurge contre le gouvernement de Thiers. Les Parisiens n'acceptent pas les conditions prévues par le traité de paix de Versailles, qu'ils considèrent comme une capitulation devant l'Allemagne. En fervents républicains, ils se méfient d'une Assemblée qui a choisi de siéger à Versailles. Ils n'acceptent pas enfin les mesures antisociales de Thiers.

La Commune, élue le 26 mars, va siéger jusqu'à la semaine sanglante. Elle est une forme originale de démocratie avec une intervention populaire active contrôlant les élus qui ne doivent pas confisquer la souveraineté du peuple. Elle va prendre des mesures

très actuelles. Le 3 avril, les communards décrètent la séparation de l'église et de l'état. Ils instaurent l'école laïque, gratuite et obligatoire et créent un enseignement professionnel pour tous, filles et garçons. Cette politique fut menée par Edouard Vaillant mort, il y a 100 ans en 1915. Aujourd'hui, le combat continu contre la fermeture de classes, pour la démocratisation de l'école, pour le service public, la laïcité et le savoir.

En 72 jours d'autres mesures très importantes seront prises telles que la citoyenneté aux étrangers. Léo Fränkel, sera promu ministre du travail. 144 ans plus tard, des hommes, des femmes et même des enfants sont incarcérés

avant d'être expulsés parce que sans papier. La commune entend réaliser l'aspiration du mouvement ouvrier du 19e siècle : égalité des salaires femmes et hommes, réquisition des logements vacants et des ateliers abandonnés.... Comment ne pas faire le parallèle avec la situation d'aujourd'hui caractérisée par une hausse du chômage sans précédent avec des patrons voyous, délocalisant pour toujours plus de profit au détriment des travailleurs.

Conjuguer le passé au présent n'est pas seulement affirmer que la Commune n'est pas morte, c'est mettre en valeur que les luttes actuelles portent l'objectif d'une société plus humaine et plus solidaire. Se souvenir de ces moments de notre passé est une manière de poser des exigences pour construire ensemble notre présent !

Dans la fidélité aux idéaux de la Commune de Paris, nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent résister aux atteintes aux droits sociaux et démocratiques et lutter pour en conquérir de nouveaux, à se rassembler au Mur des Fédérés pour réaffirmer l'actualité de l'oeuvre de la révolution du printemps 1871.

L'URIF appelle les militants de la CGT en île-de-France à participer à la montée au mur des fédérés 2015.

*" Montée
au Mur des
fédérés.
Samedi 30
mai 14h30, à
l'entrée du
Père Lachaise,
rue des
Rondeaux,*

Métro Gambetta.

*Une cérémonie aura
lieu dimanche 31
mai, 11h., devant le
monument aux morts
de la Commune
du cimetière
Montparnasse.*

"



enpartance
 ILE-DE-FRANCE *Découvrez un monde solidaire*



Le droit pour tous de partir en vacances !

Une nouvelle fois dans l'action solidaire et revendicative, Enpartance Idf, propose deux initiatives solidaires aux salariés franciliens qui n'auront pas la possibilité de partir en vacances cette année.

Dieppe

DEUX JOURNÉES À LA MER

LES SAMEDIS 18 JUILLET et 22 AOÛT 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOURNÉES À LA MER (à nous retourner accompagné du règlement correspondant)

Vous êtes : **FAMILLE et INDIVIDUEL** (nom, prénom, adresse) :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ = (gratuit pour les enfants de - de 3 ans)

Vous êtes : **CE, COS, CASC, Association ou Organisation Syndicale de** :

Personne à contacter :

Tel : Courriel : Nombre de participants : x 10€ =

Vous apportez votre solidarité en participant au financement du transport hauteur de : euros

* Un don € * au financement d'un car €

DATE(S)

le samedi 18 juillet 2015 (date limite d'inscription : 23 juin 2015)

RETENUE(S) :

le samedi 22 août 2015 (date limite d'inscription : 31 juillet 2015)

Association loi 1901 - Registre O.V.S - IMO 75100125 - Caution Bancaire BFCC
 Responsabilité Civile : MACIF Siret n° 513 510 404 00025 - APE : 9499Z - TVA
 Intracommunautaire : FR19513510404 / 120, rue Roger Salengro - BP 113 - 93701
 DRANCY Cedex / Tél. 01.48.30.95.16 - Fax. 01.48.30.32.14 / asso@enpartance-idf.fr
 www.enpartance-idf.fr

Vacances Solidaires

C'est parti pour l'édition 2015 !

Tourisme Social

vacances SOLIDAIRES 2015

Une tombola pour faire partir des familles privées de vacances : un défi solidaire !

Achevez et diffusez des billets de tombola 2015 disponibles auprès des structures syndicales CGT et de l'association Enpartance IDF

2€

NOMBREUX LOTS DONT 5 SEJOURS D'UNE SEMAINE EN PENSION COMPLETE POUR 2 PERSONNES (ETE 2016), des visites culturelles gratuites, des billets d'entrée dans des parcs de loisirs, du champagne...

Tirage le 15 octobre 2015
Les résultats seront consultables dès le 19 octobre sur www.enpartance-idf.fr

« Tout le monde était totalement disponible, cette gentillesse est un souvenir très fort. »

« C'était la première fois de leur vie que mes enfants ont pu passer quelques jours dans un vrai centre de vacances. »

« Sans vous nous ne serions, une fois de plus, pas partis en vacances. »

« Moments inoubliables dont on parle encore. »

« Merci ne nous avoir permis de profiter de cet endroit magnifique. »

« J'ai pu profiter des «vacances solidaires» avec mes 3 enfants (19, 17 et 6 ans). »

« Continuez ce que vous faites ! Vous le faites bien ! »

Contact : Enpartance IDF
65 bis rue du Docteur Bauer - 93400 Saint-Ouen
Tel : 01 48 30 95 16 Email : asso@enpartance-idf.fr

enpartance la CGT
Donnez du sens à vos vacances

obtenus depuis la première édition de cette initiative, en 2013 : le nombre de famille bénéficiant de la solidarité augmente, c'est un encouragement à poursuivre l'action.

Les objectifs sont clairs : faire partir durant une semaine d'été des familles qui ne peuvent se payer de vacances, c'est aussi lier de manière concrète et solidaire les revendications CGT en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

C'est aussi impliquer les militants franciliens de la CGT, en portant à leur connaissance le sens des vacances solidaires, afin qu'ils puissent le faire connaître à leur tour. C'est aussi agir avec les structures pour le choix des familles qui bénéficieront de la solidarité et organiser la vente des 25 000 billets de tombola, à 2 euros, qui assure le financement de l'initiative. Pour participer à l'opération 2015 et faire vivre le droit aux vacances, il vous est possible de vous rapprocher de votre Union Départementale.

" Faire vivre le droit aux vacances pour tous c'est faire vivre les revendications de la CGT."

Le nombre de personnes qui ne peuvent partir en vacances ne cesse d'augmenter, plus de 50% de salariés en sont aujourd'hui privés.

Ce chiffre en constante augmentation est lié aux choix économiques et politiques portés dans les entreprises par le gouvernement et le patronat. C'est à partir de cette réalité que la CGT fait le choix de

porter que le droit aux vacances soit accessible à tous. C'est inscrit dans nos repères revendicatifs. La nouvelle édition des vacances solidaires souhaite, en plus de faire partir des familles en vacances, porter ce débat.

Faire vivre le droit aux vacances pour tous c'est faire vivre les revendications de la CGT.

Des progrès ont été

« 1884, des syndicats pour la République... » Et pour aujourd'hui ?



animée par **Nathalie Carmeni**,
journaliste à la NVO,
avec **Stéphane Sirot**, historien,
Pascal Joly, secrétaire général de l'URIF
Joël Biard, président de l'IHS Île-de-France

Rencontre- débat mercredi 10 juin 2015

De 9 à 16 heures, salle Mezzanine, Patio de la CGT 263 rue de Paris 93500 Montreuil



« L'histoire du syndicalisme aborde volontiers la relation du mouvement ouvrier à l'État. Mais comment ce dernier envisage-t-il la question syndicale ? Dès la loi de 1884 qui légalise les associations professionnelles, la République veut orienter la représentation du salariat vers des fonctions de pacification et de régulation des relations sociales, mais aussi l'assigner à résidence corporative pour la contenir hors du champ politique. Pierre Waldeck-Rousseau et Jules Ferry lancent la longue marche vers l'institutionnalisation du syndicalisme ».

Stéphane Sirot

Auteur de « 1884, des syndicats pour la République » (Le Bord de l'eau, 2014)

Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Venez en discuter.

INSCRIVEZ-VOUS !

NOM.....
PRÉNOM.....
ADRESSE.....
TÉLÉPHONE.....
COURRIEL.....

- par la Poste à Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France, Case 455, 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- par téléphone en appelant Lydie Guillon au 01 55828804 - par courriel à lydie@urif.cgt.fr